

EUROPE : LA CFDT CADRES FAIT PARTIE DE LA COMMISSION DURABILITÉ DE L'AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES, À BERCY

CONTACTS

Relations presse +33 6 89 04 25 27 Depuis fin février, une commission de reporting sur la durabilité conseille l'Autorité des normes comptables (ANC) et travaille à des textes législatifs concernant le versant durable de l'économie, et notamment la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). La CFDT Cadres y participe à côté de l'Ademe, du MEDEF, de la CPME, des représentants de sociétés et des groupes d'expertise-comptable. Pour la CFDT Cadres, les normes européennes de durabilité constituent un moyen d'agir sur la responsabilité sociale des entreprises. À la suite de l'application de ces normes RSE, certaines entreprises ont déjà élargi leur palette sociale à de nouveaux pays ou continents. En effet, l'introduction de « l'acquis social » européen évite à la fois le dumping social et peut attirer des talents dans des pays ou secteurs en tension. Par exemple, certains groupes aux Etats-Unis accordent un congé paternité non-obligatoire, ou en Inde, une généralisation de la politique « handicap ».

La commission commente les travaux de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) et de l'ISSB (International Sustainability Standards Board, dirigé par Emmanuel Faber) et est en train de traiter de la digitalisation des normes, de leur application aux PME et aux secteurs d'activité.



(fdt-cadres